

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er mars 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Nicole GODARD, M. Antoine AUBRY, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Valentin GOETHALS, M. Patrick SIMON, M. Claude JVALETT, M. Gaétan SALAGNAC (suppléant de M. Denis LECUZE), Mme Virginie METRAL (à partir de la délibération 2024-06)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Pascal RENOUF, M. Daniel TOURGIS (suppléant de M. Michel LHULLIER), M. Serge BOSSARD (suppléant de M. Jean LE BEHOT)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Aurélie GIGAN), Mme Corinne CLEMENT		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT(jusqu'à la délibération n°2024-05), M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Dominique MESNIL (suppléant de Mme Valérie MILLOT),	X	X
Pouvoirs : Mme Lydie BROTTIN a donné pouvoir à M. Claude JVALETT, Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) jusqu'à la délibération n°2024-05 (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Charly VARIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Marie-Agnès HEROUT donne pouvoir à Mme Céline LAUTOUR à partir de la délibération n°2024-06		
Excusés : Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Loïc RENIMEL, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Evelyne MASSICOT (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 21 Nb de délégués suppléants présents : 5 Nb de pouvoirs : 4 Nb de votants : 29		

M. Antoine AUBRY a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-05 : Approbation du compte administratif 2023

VU les articles L.5211-1, L.2121-31 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Compte Administratif de l'année 2023 est présenté par le Président :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	17 945 317.29
Recettes	18 759 801.17
Résultat de l'exercice	814 483.88
Excédent de clôture 2022	3 021 740.73
Excédent de clôture 2023	3 836 224.61
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 646 350.49
Recettes	4 476 424.37
Résultat de l'exercice	-169 926.12
Résultat de l'exercice précédent	1 139 101.31
Excédent de clôture 2023	969 175.19
Restes à réaliser	80 770.79

Les résultats du Compte Administratif sont conformes aux résultats du Compte de Gestion.

Le Président quitte la salle pour le vote.

La 1ère vice-Présidente, Marie-Agnès HEROUT, prend la présidence de l'assemblée.

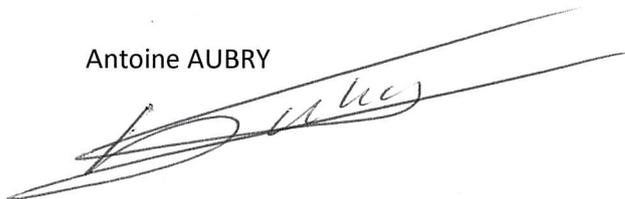
Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte administratif pour l'année 2023.

Ainsi délibéré en séance,
Le 15 mars 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Antoine AUBRY



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **22 MARS 2024**

Mis en ligne le : **25 MARS 2024**